

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt janvier à 18 heures le Conseil Municipal de Saint Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **André ARROUCHE**, Maire.

Présents : André ARROUCHE, Delphine GAZEL, Cyril BOITTIER, Mégane MOLINIER, Ghislaine COUSTAL, Jacques SOULIGNAC, Sylvie VIDAL, Thomas FABRE, Pascale SEGONNE CATHALA, Jean-Luc GAZEL, Stéphanie PEYRAS, Michel VIDAL, Viviane CAUQUIL PATURAL, Laurent CHARRAS, Nadège MARTINEZ GIL, Claude LAFON

Représentés : Bruno GIRONA par Claude LAFON

Absents excusés : Josian CABROL (arrivé à 19h05), Jean-Pierre BEZOU

Madame MOLINIER Mégane est élue secrétaire de séance - **Vote : A la majorité**

Madame GIL Nadège demande à modifier le Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 sur les questions diverses.

Monsieur le Maire propose de remplacer le paragraphe suivant :

« Madame GIL Nadège demande des informations concernant le remplacement de Mme ABBAL Magali, gestionnaire de la cantine scolaire, en congé maladie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme MANCINA a remplacé Mme ABBAL les premiers temps. Mme ABBAL n'ayant toujours pas repris son poste, un recrutement contractuel d'urgence a été effectué afin de palier à ce manque ».

par :

« Madame GIL Nadège demande des informations concernant les modalités de remplacement des agents à la cantine scolaire notamment en congé maladie.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que suite à un arrêt maladie d'un agent, un recrutement contractuel d'urgence a été effectué afin de palier à ce manque ».

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose l'examen de l'Ordre du jour

1. Créances admises en non-valeur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes d'admission en non-valeur pour les titres de recettes ayant fait l'objet de poursuites infructueuses sur le budget principal pour la somme de 844,50 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'admission en non-valeur telle que présentée.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

2. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2021

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, (CGCT) qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent(soit 25 %) , non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité car elles devront être reprises à minima au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant et la nature des dépenses d'investissement pouvant ainsi être engagées.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ouvrir avant le vote du budget primitif 2021 au titre de l'article L 1612-1 du CGCT les crédits suivants :

Budget principal			
		Budget principal 2020	Crédits ouverts (25% du Budget Principal 2020)
21312	Bâtiments scolaires	60 000,00 €	15 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	1 444 341,04 €	361 085,26 €
2138	Autres constructions	38 976,00 €	9 744,00 €
2152	Installations de voirie	135 000,00 €	33 750,00 €
21534	Réseaux d'électrification	13 884,34 €	3 471,09 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00 €	3 750,00 €
2184	Mobilier	10 000,00 €	2 500,00 €
Total		1 717 201,38 €	429 300,35 €

Budget annexe d'eau et assainissement			
		Budget Eau 2020	Crédits ouverts (25% du Budget annexe eau assainissement 2020)
21531	Réseau d'adduction d'eau	132 000,00 €	33 000,00 €
21532	Réseau d'assainissement	378 000,00 €	94 500,00 €
Total		510 000,00 €	127 500,00 €

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

3. Décision budgétaire modificative 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les prévisions inscrites au Budget primitif 2020 peuvent être modifiées et donc votées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante (conseil municipal) par des **décisions modificatives**.

Monsieur le Maire précise que les décisions modificatives sont nécessaires pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Monsieur le Maire précise qui est nécessaire de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires modificatives afin de tenir compte d'éléments nouveaux connus après le vote du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes pour le budget annexe eau et assainissement :

Section d'Investissement				
Dépenses		Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
1641	Emprunts	81 160,96	3 000,00	84 160,96
21532	Réseau d'assainissement	378 000,00	- 3 000,00	375 000,00
			-	

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

4. Convention Hérault Energies (Maitrise d'ouvrage délégué) et offre de concours avec la société TOWERCAST

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Saint-Pons de Thomières a accordé un permis de construire à la société TOWERCAST en date 25 mars 2019. Monsieur le Maire précise au conseil qu'il est nécessaire de renforcer le poste du Martinet afin d'alimenter les nouvelles installations.

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il a été demandé à Hérault Energies de réaliser une estimation des travaux de renforcement.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 89 380,30 € TTC dont 15 125,90 € à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu de signer une offre de concours afin que la société TOWERCAST rembourse à la commune l'autofinancement.

Monsieur le Maire propose au conseil de signer d'une part une convention avec Hérault Energies et d'autre part une offre de concours avec la société TOWERCAST

Monsieur le Maire précise que la signature de la convention et de l'offre de concours est conditionnée par la poursuite du projet par la société TOWERCAST

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

5. Demande de subventions d'investissements

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Saint-Pons de Thomières a été retenue pour faire partie des « Petites villes de demain ».

Monsieur le Maire précise qu'à ce titre, la commune peut bénéficier des crédits de la relance pour le financement des projets concernant l'écologie et en particulier de la rénovation énergétique des bâtiments publics

Monsieur le Maire propose dans le cadre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) que la commune de Saint-Pons de Thomières sollicite une aide à hauteur de 80 % pour les projets suivants :

- Modernisation du système d'éclairage de la cité administrative pour un montant de travaux prévisionnel de : 5 400,00 € HT
- Aménagement de la cité administrative (remplacement des menuiseries) pour un montant de travaux prévisionnel de : 11 162,00 € HT
- Aménagement des bâtiments scolaires (isolation des classes) pour un montant de travaux prévisionnel de : 44 800,00 € HT

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

6. Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le **tableau des effectifs** constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 février 2021 afin de permettre l'avancement de garde de certains agents.

Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants et précise que ces postes ne seront pourvus que si les agents remplissent les conditions et que le budget le permet :

Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s)	Cat.	Durée hebdo.	Nombre de postes prévus	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Agents occupant un emploi permanent de la filière administrative					
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	35/35	1	0	1
Rédacteur	B	35 / 35	4	1	3
Agents occupant un emploi permanent de la filière animation					
Adjoint Animation Principal 1ère Classe	C	35/35	2	0	2
Adjoint Animation Principal de 1ère Classe	C	28/35	1	0	1
Agents occupant un emploi permanent de la filière technique					
Agent de maîtrise	C	35 / 35	2	0	2
Adjoint technique principal 1ère classe	C	27/35	1	0	1

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

7. Aménagement du Centre des Finances Publiques (Marché de travaux)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du projet d'aménagement du Centre des Finances Publiques un marché de travaux en procédure adaptée a été lancé.

Monsieur le Maire précise que la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à Monsieur Ahmed BOURHIM.

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres validé par la commission d'appel d'offres comme suit :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	Démolitions - Gros œuvre	Le MARCORY	44 986,60 €
2	Menuiseries Extérieures et Intérieures	EIRL HENRY MATTHIEU	48 627,62 €
3	Cloisons - Doublage - Plafond	SAS PLAC'OLONZAC	48 116,00 €
4	Plomberie- Sanitaires - VMC	EIRL Corbière Brice	10 100,00 €
5	Electricité - Courants faibles	BRMI	30 869,00 €
6	Chauffage-climatisation	SARL BELARD CHRSTIAN	48 000,00 €
7	Peinture	Infructueux / offre inacceptable	
8	Ravalement façades	Infructueux / offre anormalement basse	

Monsieur le Maire propose au conseil de lui donner mandat pour conduire l'opération jusqu'à son terme et de l'autoriser à signer les pièces du marché de travaux.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au conseil de relancer un marché pour les lots N°7 Et N°8 déclarés infructueux sous la forme d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée).

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

8. Règlement du Marché de plein air

Monsieur le Maire rappelle au conseil la mise en place d'un règlement pour le marché de plein air et précise qu'il est nécessaire de le modifier en accord avec l'avocat de la Fédération nationale des marchés de France, « F.N.S.C.M.F. ».

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Ghislaine COUSTAL afin de présenter les amendements proposés sur le règlement intérieur du Marché de plein air

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le règlement du marché tel que présenté.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

9. Désignation des Référents de quartiers

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris lors de la campagne de désigner des référents de quartiers.

Monsieur le Maire précise que le référent :

- Assure ainsi le lien entre les habitants et la municipalité.
- Assure le recueil des besoins des habitants et suit le traitement de leurs demandes.

Monsieur le Maire propose de désigner des référents de quartiers comme suit :

Quartiers	Référents
HAMEAU DE BRASSAC	Mme Pascale SEGONNE-CATHALA
HAMEAU DE BRASSAC - ROUTE DE NARBONNE	Mr Thomas FABRE
HAMEAU DE CAVENAC - COMBELIAUBERT	Mr Laurent CHARRAS
CENTRE BOURG	Mr Michel VIDAL
LE FOIRAIL	Mme Viviane PATURAL
ROCHES CLAIRES - BOULEVARD DU NORD - LA CITADELLE	Mr Cyril BOITTIER
SOURCE DU JAUR – FOIRALET - RUE ANCIENNE CASERNE	Mme Delphine GAZEL
MARCOUYRINE - BANEL - ROUTE DE CASTRES	Mme Sylvie VIDAL
ARTENAC - ST MENS	Mme Stéphanie PEYRAS
AVENUE DE LA GARE - LES MARBRIERES DU JAUR	Mme Ghislaine COUSTAL

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

10. Désignation d'un correspondant tempête

Monsieur le Maire propose de désigner un « **correspondant tempête** », représentant de la commune, et précise que ce correspondant sera l'interface entre la commune et ENEDIS afin d'améliorer les conditions de dépannage des usagers lors de sinistres significatifs.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean-Luc Gazel.

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

11. Harmonisation des modes de gestion et de la fiscalité du service des déchets de la Communauté de communes du Minervois au Caroux

Monsieur le Maire rend compte au conseil des débats concernant l'harmonisation de la fiscalité du service des déchets menés au sein du conseil communautaire.

Monsieur Cabrol Josian, Président de la communauté de communes Du Minervois au Caroux apporte des précisions sur les modalités de mise en œuvre de cette harmonisation.

12. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil :

- Que dans le cadre du déploiement national de la 5G, les sites relais Marcouyrine et Carouillo de la commune seront équipés pour recevoir cette nouvelle technologie
- Qu'une application mobile a été mise en place
- Que le premier bulletin municipal va être distribué par la poste dans les prochains jours

Monsieur le Maire précise :

- Que le Projet de réhabilitation du réseau d'assainissement et d'eau potable de la route de Narbonne est en cours d'étude. Qu'un nouveau cahier des charges va être élaboré par le maître d'œuvre et qu'une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR 2021 dans le cadre du Plan de relance
- Que le projet de déploiement d'une Vidéo protection est en cours d'étude en collaboration avec le référent sûreté de la gendarmerie nationale
- L'arrivée prochaine d'un nouveau médecin à la Maison de Santé

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un centre de vaccination a été mis en place à la caserne des pompiers de Saint-Pons de Thomières par le SDIS

Madame Lafon Claude demande des précisions sur le bon d'achat destiné aux personnes âgées ; Madame Vidal Sylvie apporte des précisions sur les modalités de mise en place et de distribution aux personnes concernées

Mme Lafon Claude informe le conseil des fuites d'eau provenant de la station de pompage située au Plan de la Citadelle et que les riverains se plaignent du bruit généré par les pompes de la station

Monsieur le Maire indique que la société SAUR doit intervenir très prochainement afin de changer les 2 pompes obsolètes par des pompes nouvelle génération plus performante et plus silencieuse et précise qu'une réflexion sera menée afin de limiter les nuisances sonores du système de pompage.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20 h 30.